

pacifiques des Gaulois. Il demande, que devenant Romains par les mœurs, par les arts, par les alliances, ils apportent dans Rome leurs richesses dont ils jouissent seuls. Se résumant, il dit : que les plus anciennes institutions ont eu leur nouveauté ; que le peuple fut admis aux magistratures ; puis les Latins, puis les autres nations d'Italie ; que le décret du Sénat vieillira et, comme tous les antécédents, servira d'exemple à son tour.

Cette fin, très-abrégée par Tacite, comme toute la harangue impériale, devait remplir au moins la première page de la seconde table. L'autre page contenait peut-être, comme le pense M. Monfalcon (1), le décret rendu par le Sénat. Toutefois les développements que l'empereur donne à sa pensée peuvent faire supposer également que toute cette deuxième table était occupée par la pré-aison du discours. Une troisième table aurait contenu le décret.

Nous avons indiqué l'ordre dans lequel doit être expliquée le discours de Claude. Lu de cette manière, il ne nous paraît offrir ni obscurité, ni longueur, ni hors-d'œuvre. Nous en ferons sentir tout à l'heure la portée morale.

La question littéraire doit nous attirer d'abord. Cette question a deux faces, l'histoire et le style. Voyons l'histoire.

On s'est longtemps demandé quelle confiance méritait comme historien un empereur que déclarait idiot le plus éminent littérateur de son règne. Le préambule du discours tabulaire contient un récit de faits passés sous silence par Tite-Live, Denys d'Halicarnasse et tous les Anciens qui se sont occupés des commencements de Rome.

(1) *Hist. de la ville de Lyon*, t. I, p. 95, notes.